

Montréal, le 8 juillet 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Simon Turmel
Me Marie-Michelle Côté
Hydro-Québec, Affaires juridiques
1001, boulevard Robert-Bourassa
16e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

À : Tous les participants

**OBJET : HQD - Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs
centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier Régie de l'énergie : R-4333-2026**

Cher confrère, chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des diverses correspondances relatives à la demande de suspension du dossier de la part du Regroupement.

Afin d'éviter que le temps requis pour répondre à cette demande implique de facto le report des différentes échéances du dossier, la Régie précise que les prochaines étapes, soit le dépôt des mémoires des intervenants, de même que les demandes de renseignements (DDR) sur ces derniers, sont maintenues tel que prévu à sa correspondance du 22 juin 2026¹, soit respectivement le 20 juillet et le 3 août 2026, à 12h. La Régie prévoit aussi rendre prochainement sa décision sur les demandes d'ordonnance relatives aux réponses du Distributeur à certaines DDR.

Le cas échéant et s'il y a lieu, la Régie apportera ultérieurement les ajustements au calendrier de l'ensemble du dossier.

¹ Pièce [A-0022](#).

Veuillez agréer, cher confrère, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/II